

Le
VOTE
élections syndicales

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU VOTE

POSTES 2^E VICE-PRÉSIDENTE ET 3^E VICE-PRÉSIDENTE

À la suite des élections syndicales du 14 septembre 2022, au conseil des personnes déléguées, Monsieur Dominique Hervieux et Madame Catherine Alary ont été élus respectivement aux postes de 2^e et 3^e vice-présidence du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPI). Félicitations!

■ Les membres du comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca



INVITATION activité sociale

le **jeudi 29 septembre** 2022 dès **16 h 30**
au BOSTON PIZZA d'Anjou
(7300, boul. des Roseraies)

pour
souligner



Semaine pour
**L'ÉCOLE
PUBLIQUE**

&



Venez célébrer la *Journée mondiale des enseignant(e)s* ainsi que la *Semaine pour l'école publique* (SPEP) avec nous!

Nous vous offrirons 2 consommations gratuites pour l'occasion!

Nous espérons avoir la chance de vous y voir en grand nombre.

Soyez des nôtres!



**29
SEPT.**

dès
16 h 30

INFO | 5 OCTOBRE: JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

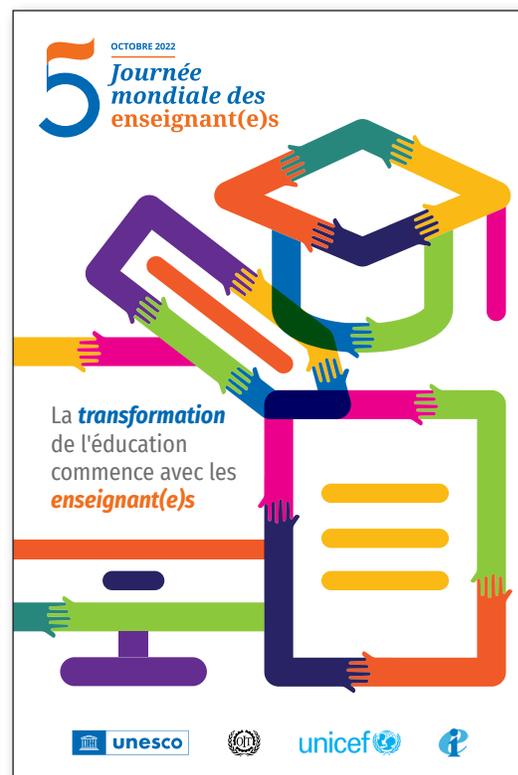
Instaurée par l'UNESCO en 1994, la *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants* est célébrée le 5 octobre chaque année. L'UNESCO tient ainsi à souligner la place névralgique qu'occupent les enseignantes et enseignants en éducation, mais se veut également une invitation à réfléchir aux perspectives d'avenir de la profession ainsi qu'au soutien qui doit leur être accordé afin de maximiser leur talent.

Pour son édition 2022, la thématique qui sera mise de l'avant lors de la journée sera «**La transformation de l'éducation commence avec les enseignant(e)s**». Les événements organisés pour souligner l'événement aborderont les engagements et les appels à l'action formulés lors du *Sommet sur la transformation de l'éducation* tenu en septembre 2022 et analyseront les implications qu'ils ont pour la profession enseignante. Parmi les thèmes abordés, il sera notamment question de la nécessité de garantir aux personnes enseignantes des conditions de travail décentes et l'importance de la reconnaissance professionnelle des enseignantes et des enseignants en tant que préalable à la mise en place de systèmes éducatifs plus résilients.

Pour prendre connaissance de l'ensemble de la programmation, nous vous invitons à visiter le site ci-contre: <https://events.unesco.org/event?id=3979500151&lang=1036>.

Bonne *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants* à toutes et à tous!

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



EDA/FP | REMPLACEMENT

Obligations relatives à la suppléance occasionnelle (remplacement)

Lorsqu'un(e) enseignant(e) est absent(e), le centre de services scolaire doit remplacer cette personne pour les heures d'enseignement prévues à son horaire.

Pour l'éducation des adultes (EDA), le remplacement est offert en premier à l'enseignant(e) du centre, selon l'ordre de la liste, s'il y a lieu, dont le contrat ne prévoit pas 800 heures pour l'année ou qui n'a pas atteint 1080 heures à taux horaire.

Pour la formation professionnelle (FP), le remplacement est offert en premier à l'enseignant(e) du centre, selon l'ordre de la liste, s'il y a lieu, dont le contrat ne prévoit pas 720

heures pour l'année ou qui n'a pas atteint 1080 heures à taux horaire.

Pour la FP et l'EDA, le remplacement est par la suite offert aux enseignantes et enseignants volontaires ayant exprimé par écrit (courriel écrit à la direction) durant les journées pédagogiques du début de l'année scolaire une disponibilité de suppléance pour le centre. Celle-ci est offerte, par ancienneté, en privilégiant l'enseignante ou l'enseignant présent(e) au centre lors de l'offre. L'enseignante ou l'enseignant s'étant déclaré(e) disponible pour effectuer de la suppléance et qui n'est pas sur les lieux du travail au moment de celle-ci doit être en mesure d'être au centre à l'intérieur d'une période maximale de 30 minutes.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

INFO | SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE (SPEP)

Notre école publique, on l'aime!

Pour sa 13^e édition, la *Semaine pour l'école publique* (SPEP) se déroulera **du 2 au 9 octobre 2022**. Organisée par la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), la SPEP est l'occasion de mettre en valeur et de souligner l'importance cruciale de nos écoles publiques dans la société québécoise. Le thème retenu pour l'édition 2022 est «Visages de l'école publique» et vise à mettre en lumière la diversité que l'on retrouve dans nos écoles.

En plus d'une campagne d'affichage médiatique à grande échelle pour faire la promotion de la SPEP, plusieurs activités et événements sont au programme au cours de la semaine. Entre autres, le porte-parole de la SPEP, le toujours très sympathique Philippe Laprise, visitera les classes gagnantes du **concours «Philippe, ZOOM avec nous!»**.

Aussi, les lauréats des prix Hibou, prix remis pour souligner le travail et l'implication de personnes et d'organismes qui ont un impact positif sur l'école publique québécoise, seront dévoilés le 2 octobre. Les remises en mains

propres des prix aux récipiendaires sont désormais filmées afin d'en faire des capsules vidéo qui sont ensuite diffusées sur les médias sociaux.

De plus, les enseignantes et enseignants seront invité(e)s à participer au **quiz de la SPEP** avec leurs élèves au cours **de la semaine du 26 septembre 2022**. Les classes participantes courront la chance d'être une des trois classes gagnantes où tous les élèves se verront remettre un livre d'une valeur de 30\$ en plus d'une visite au *Salon du livre*.

Pour plus d'informations, consultez la [page Web](#) et la [page Facebook](#) de la *Semaine pour l'école publique*.

NOTRE ÉCOLE PUBLIQUE, On l'aime!
Du 2 au 9 octobre 2022

NOTRE ÉCOLE PUBLIQUE, On l'aime!
Du 2 au 9 octobre 2022

PHILIPPE LAPRISE
Porte-parole de la SPEP

Semaine pour L'ÉCOLE PUBLIQUE

FAE Fédération autonome de l'enseignement

Vous désirez organiser un événement afin de souligner la SPEP dans votre milieu ?

Le SEPÎ est prêt à vous offrir un budget pour vous permettre de réaliser votre projet. Contactez Olivier Blanchard par courriel (olivier.blanchard@sepi.qc.ca) pour plus d'informations.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

© FAE

INFO | JOURNÉE NATIONALE DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE

Instaurée en 1999, la *Journée nationale du personnel de soutien scolaire* a pour but de mettre en valeur le rôle essentiel que jouent ces milliers de travailleuses et travailleurs qui, en collaboration avec les autres acteurs du monde de l'éducation, contribuent à la réussite scolaire. Nous vous invitons donc, **ce jeudi 29 septembre**, à souhaiter une bonne journée à vos collègues du SSÉPÎ et à les remercier pour leur travail et leur aide précieuse.



■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca



ÉCHO DES INSTANCES

CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD) DU 14 SEPTEMBRE 2022

ÉLECTIONS AUX POSTES DE 2^E ET 3^E VICE-PRÉSIDENTE

Caroline Alain, présidente du comité d'élection et de référendum, annonce que les personnes candidates ont été élues par acclamation. Dominique Hervieux est donc élu au poste de 2^e vice-présidence et Catherine Alary est élue au poste de 3^e vice-présidence.

ANNEXE XL/ENTENTE SUR L'INTRODUCTION D'UN MÉCANISME RELATIF À L'OCTROI DE CONTRATS À TEMPS PLEIN (PERMANENCE) À L'EDA-FP

Pierre-Luc Gagnon présente le contexte dans lequel cette proposition de modification à l'Entente nationale a été négociée. Catherine Faucher poursuit en présentant le fonctionnement du mécanisme relatif à l'octroi de contrats à l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP).

Les personnes déléguées recommandent à l'assemblée générale du SEPÎ d'adopter les modifications proposées.

INTÉRIM À LA PRÉSIDENTE

Sylvie Zielonka propose que Pierre-Luc Gagnon soit désigné comme personne membre du CA qui assumera l'intérim à la présidence. Les personnes déléguées votent en faveur de la proposition.

CALENDRIER 2022-2023 DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES (CPD)

Pierre-Luc Gagnon procède à la présentation du calen-

drier des réunions ordinaires du conseil des personnes déléguées.

OPÉRATION COMPOSITION DE LA CLASSE

Catherine Alary fait la présentation de l'opération composition de la classe qui sera menée par le SEPÎ afin d'obtenir un portrait juste des classes du secondaire. Elle présente le questionnaire qui sera acheminé à l'ensemble des personnes enseignantes de français du secondaire et explique son fonctionnement.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (AG) DU 20 SEPTEMBRE 2022

ORIENTATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) POUR 2022-2023

Sylvie Zielonka fait la présentation des cinq grandes orientations qui seront poursuivies par le conseil d'administration du SEPÎ pour l'année de travail 2022-2023.

ANNEXE XL/ENTENTE SUR L'INTRODUCTION D'UN MÉCANISME RELATIF À L'OCTROI DE CONTRATS À TEMPS PLEIN (PERMANENCE) À L'EDA-FP

Pierre-Luc Gagnon présente le contexte dans lequel cette proposition de modification à l'Entente nationale a été négociée. Catherine Faucher poursuit en présentant le fonctionnement du mécanisme relatif à l'octroi de contrats à l'EDA et à la FP.

Les personnes membres votent en faveur de l'entente.

■ Pierre-Luc Gagnon | pierrelucgagnon@sepi.qc.ca

BIENVENUE CATHERINE ET DOMINIQUE!

Toute l'équipe du SEPÎ désire adresser ses sincères félicitations à Catherine Alary (3^e vice-présidence) et Dominique Hervieux (2^e vice-présidence) pour leur élection durant le conseil des personnes déléguées du 14 septembre dernier. Nous espérons que madame Alary et monsieur Hervieux se plairont dans leurs nouvelles fonctions.

C'est donc avec une immense joie que nous accueillons les deux nouvelles personnes membres du CA dans l'équipe et nous tenons à leur souhaiter la plus chaleureuse des bienvenues!

La Caisse Desjardins de l'Éducation vous invite à participer à des conférences en éducation financière!

Vous veillez à l'éducation de la société, la Caisse Desjardins de l'Éducation veille sur votre éducation financière!

Vous souhaitez acquérir plus d'autonomie financière? Vous aspirez à mieux gérer vos finances afin de prendre des décisions éclairées et faire des choix durables pour votre avenir financier?

La Caisse Desjardins de l'Éducation est fière de vous offrir gratuitement une série de conférences virtuelles sur des sujets financiers variés (budget, marchés boursiers, investissement responsable, etc.) et de mettre à votre disposition des solutions et un accompagnement vous permettant de maîtriser vos finances et de faire un pas de plus vers votre autonomie financière!

Pour vous y inscrire, rendez-vous sur le site Web suivant: www.caisseeducation.ca/conferences.

Vous recevrez par courriel le lien de la conférence quelques jours avant la diffusion de celle-ci.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca



© Desjardins

POUR NE RIEN MANQUER!

INSCRIPTION À L'INFOLETTRE

L'*Infolettre* du SEPÎ est la meilleure façon de vous assurer de ne jamais manquer une parution du **TOPO**. Toutes les deux semaines, les personnes inscrites à l'*Infolettre* reçoivent dans leur boîte de courriel le lien pour consulter votre journal syndical. Vous y trouverez également des nouvelles brèves touchant les activités en cours au SEPÎ. Si vous n'êtes toujours pas inscrits, nous vous invitons à le faire dès maintenant en visitant notre site Web au www.sepi.qc.ca ou en nous écrivant à l'adresse topo@sepi.qc.ca.



ABONNEMENT À LA PAGE FACEBOOK DU SEPÎ

Vous êtes maintenant plus de 1200 personnes à être abonnées à la page Facebook du SEPÎ. Si vous n'êtes pas du nombre, nous vous invitons à vous joindre à nous afin de recevoir directement dans votre fil d'actualité toutes les nouvelles de dernière heure concernant votre syndicat. Nous vous rappelons également que vous pouvez inviter vos collègues à «aimer» notre page et ainsi nous aider à rejoindre facilement les personnes membres du SEPÎ.

Instagram

NOUVEAUTÉ: LE SEPÎ EST MAINTENANT SUR INSTAGRAM!

Afin de pouvoir mieux vous informer, le SEPÎ lance cette année son compte *Instagram*. Au menu, vous y trouverez des photos des différents événements organisés par votre syndicat ainsi que des informations relatives à la vie syndicale. Nous vous invitons à suivre notre compte au **@sepi.syndicat** et n'hésitez surtout pas à le partager auprès de vos collègues.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Le 20 septembre dernier, le CSSPI a annoncé dans son Info-employés que dans le contexte de la fin de la situation d'urgence sanitaire ainsi que compte tenu des directives transmises par le ministère de l'Éducation, il serait désormais demandé aux centres de services scolaires d'appliquer les dispositions déjà prévues aux conventions collectives au sujet des absences du personnel en lien avec la COVID.

Il y a donc de grands changements dans la façon dont le CSSPI traitera dorénavant les absences liées à la COVID. Ainsi, depuis le 19 septembre 2022, toutes les absences en lien avec la COVID sont traitées à même les banques prévues à la convention collective, c'est-à-dire principalement les banques de congés de maladie.

La seule exception à cette règle est la suivante : une personne enseignante placée en isolement en raison d'un résultat positif à la COVID pourra recevoir sa rémunération habituelle lorsqu'elle est apte à fournir sa prestation de travail et que sa direction l'a autorisée à poursuivre l'entièreté de son travail à partir de son domicile, ce qui inclut du téléenseignement. Si la prestation de travail à domicile n'est pas autorisée par la direction, l'absence sera traitée à même la banque de congés de maladie.

Le SEPÎ et la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont exprimé leur désaccord quant à l'utilisation des banques de congés de maladie, dans les situations où le personnel est apte au travail mais qu'il a l'obligation de s'isoler selon les directives émises par la Santé publique.

Nous dénonçons le fait que l'utilisation de la banque de congés de maladie lors de ces isolements préventifs (sans symptômes invalidants) risque de vider prématurément les banques de congés de maladie du personnel enseignant, ce qui les empêchera d'avoir une rémunération lors des absences maladie « courantes ».

Nous avons également soulevé nos craintes à l'effet que les autorisations de télétravail soient octroyées de façon arbitraire. De plus, conformément à la position adoptée par la FAE, le recours au télé-enseignement doit faire l'objet de vigilance. En effet, l'utilisation accrue d'écrans multiplie les situations où les droits du personnel enseignant sont mis en jeu : droit à la dignité, à la vie privée, à la sauvegarde de leur réputation, atteinte à l'autonomie professionnelle, etc.

Par ailleurs, veuillez noter que contracter la COVID peut être assimilé à un accident du travail. Nous informons donc les membres qui ont reçu un résultat de test positif à la COVID et qui croient l'avoir contracté au travail qu'il est possible de déposer une réclamation à la CNESST.

Pour toute question en lien avec la rémunération COVID ou avec les réclamations à la CNESST, nous vous invitons à contacter le SEPÎ sans tarder.

■ Alexie Tétreault | alexietetreault@sepi.qc.ca

AGENDA

FORMATIONS

** INSCRIPTION NÉCESSAIRE **

>> **Le 28 septembre 2022 de 16 h 30 à 18 h 00 :** formation sur les nouvelles dispositions de la tâche et son aménagement pour les personnes représentantes élues au sein du CPEPE/CPEPC de son établissement, par visioconférence Zoom

>> **Le 20 octobre 2022 de 13 h 00 à 15 h 30 :** formation sur le comité local de perfectionnement (CLP) au Centre communautaire Roussin

PERSONNES DÉLÉGUÉES

>> **Le 12 octobre 2022 de 13 h 30 à 18 h 00 :** conseil des personnes déléguées (CPD) au Club de golf Métropolitain Anjou

INSTANCES FÉDÉRATIVES

>> **Les 7 et 21 octobre 2022 :** Conseil fédératif de négociation (CFN)

>> **Les 26, 27 et 28 octobre 2022 :** Conseil fédératif (CF)

INFO | COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT (CLP)

Saviez-vous qu'il existe un **comité de perfectionnement paritaire** reconnu par l'Entente locale (E.L. 7-3.06 F), sur lequel siègent des personnes représentantes du CSSPI et du SEP? Celui-ci s'occupe de tout ce qui concerne le perfectionnement, et ce, pour tous les niveaux d'enseignement incluant l'éducation des adultes et la formation professionnelle.

Le **comité local de perfectionnement** (CLP), quant à lui, doit assurer la gestion du budget accordé à son établissement selon les règles définies par le comité paritaire. Il doit recevoir les demandes des enseignant(e)s, les analyser et faire les recommandations à la direction. Il doit aussi établir ses propres règles de répartition des sommes à la suite d'une consultation auprès des enseignantes et enseignants.

Le CLP doit être formé avant le 15 septembre de chaque année. Certaines écoles primaires qui ont un nombre limité de personnes enseignantes délèguent aux membres du comité de participation des enseignantes et enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) le rôle du CLP. Dans ce cas, vous devez **prévoir un temps spécifique pour le CLP dans votre tâche**. Assurez-vous aussi de terminer la réunion du CPEPE avant de commencer une nouvelle réunion pour le CLP afin de bien distinguer les deux comités.

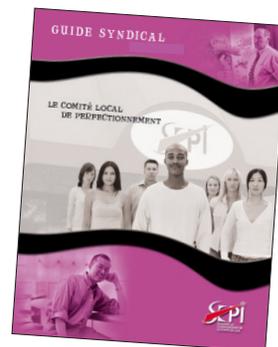
Si une situation problématique survenait avec la direction, en premier lieu, nous invitons le personnel enseignant siégeant sur le CLP ainsi que la direction à discuter de la problématique afin de trouver une solution adéquate. La personne déléguée syndicale de votre établissement peut

aussi vous assister dans la résolution de la situation en discutant avec la direction.

Si la problématique perdure, sachez qu'il est possible de faire appel au comité paritaire de perfectionnement notamment dans le cas où la direction et le comité ne réussiraient pas à s'entendre sur l'acceptation ou le refus d'un perfectionnement.

Un guide syndical complet sur le sujet se trouve sur notre site Internet. N'hésitez pas à le consulter: www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/guides/Guide_syndical_CLP.pdf.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer par courriel avec Catherine Alary à l'adresse suivante: catherinealary@sepi.qc.ca.



■ Catherine Alary | catherinealary@sepi.qc.ca

OFFRE DE FORMATION

Une formation sur le Comité local de perfectionnement (CLP) est offerte le 20 octobre prochain de 13h00 à 15h30 au Centre Roussin. Inscrivez-vous sans tarder par courriel (courrier@sepi.qc.ca) ou par téléphone au 514 645-4536.

INFO | RÉPARTITION DES TÂCHES

Depuis novembre 2019, il est possible de refaire une répartition des tâches à l'intérieur de votre école, s'il y a un poste régulier qui devient vacant avant le 1^{er} décembre.

Plus précisément, si un poste devient vacant entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} décembre, les enseignant(e)s peuvent refaire une répartition des tâches dans le champ ou la discipline où ce poste devient vacant.

L'Entente locale prévoit que la majorité des enseignant(e)s de ce champ ou de cette discipline doit être d'accord.

Si l'année scolaire est déjà commencée et que les élèves sont déjà entrés, les enseignant(e)s touché(e)s par ce changement resteront sur leur affectation d'origine pour toute l'année, mais il faudra consigner la nouvelle répartition en CPEPE, en vue de la répartition du mois de mai à venir.

Si vous désirez plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca

Appel de CANDIDATURES

Le SEPÎ est à la recherche de personnes membres intéressées à s'impliquer au sein de ses différents comités et délégations. Par conséquent, nous procédons à l'ouverture d'une nouvelle période de mise en candidature afin de combler les places vacantes au sein des comités permanents, de la convention et de la LIP ainsi que des délégations du SEPÎ aux instances fédératives. De plus, nous lançons également un appel de candidatures pour les comités temporaires du SEPÎ.

Toute personne membre du SEPÎ peut soumettre sa candidature. De plus, dans un désir de représentativité, nous sommes à la recherche de personnes membres provenant de tous les secteurs d'enseignement et de tous les niveaux d'expérience syndicale.

Vous trouverez ci-dessous les postes à pourvoir pour chacun des comités et des délégations :

Comités permanents

- **Comité d'élection et de référendum** : 5 personnes membres + 3 substituts
- **Comité de discipline** : 4 personnes membres
- **Comité des statuts et règlements** : 5 personnes membres

Comités de la convention et de la LIP

- **Comité consultatif aux services EHDAA** : 1 personne membre + 1 substitut
- **Comité paritaire EHDAA** : 3 personnes membres

Comités temporaires

- **Comité action-mobilisation** : 5 personnes membres + 1 substitut
- **Comité de la condition des femmes** : 5 personnes membres

- **Comité de la santé et sécurité au travail** : 6 personnes membres
- **Comité héros** : 5 personnes membres

Délégations du SEPÎ aux instances de la FAE

- **Délégation du SEPÎ au Conseil fédératif (CF)** : 2 personnes membres + nombre illimité de personnes observatrices
- **Délégation du SEPÎ au Conseil fédératif de négociation (CFN)** : 2 personnes membres

Pour plus d'informations sur les mandats et la composition des différents comités, nous vous invitons à consulter le [Descriptif des comités et délégations syndicales](#).

Il est à noter que les personnes présentant leur candidature pour faire partie des délégations du SEPÎ au sein des instances fédératives doivent adhérer à la [Politique de fonctionnement des délégations](#) et à la [Charte de participation de la FAE](#).

Les personnes membres intéressées à s'impliquer au sein de l'un ou l'autre de nos comités ou délégations sont invitées à soumettre leur candidature par courriel à l'adresse candidature@sepi.qc.ca **avant 13h le vendredi 7 octobre 2022**. Seules les candidatures reçues à cette adresse seront présentées et feront l'objet d'élections au conseil des personnes déléguées ordinaire du 12 octobre prochain.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter Olivier Blanchard par courriel à l'adresse suivante : olivierblanchard@sepi.qc.ca.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

Le **TOPDO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI).

La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

[Commentaires et/ou suggestions](#)

Tél. : 514 645-4536 | Téléc. : 514 645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca

Besoin d'aide
confidentielle?



**PROGRAMME D'AIDE
AUX EMPLOYÉS (PAE)**

Tél. : 1-866-398-9505

Appel à frais virés : 514-875-0720